

5 Avril 2008
Bulletin N° 2

Conformément
à notre volonté
de vous tenir informés
de la vie
municipale et vous
associer aux décisions
importantes, nous
vous adressons
une information
claire
et transparente.

Nous avons ouvert un
blog où vous pouvez
retrouver toutes ces
informations, et plus
encore :

MM
[http://unvraichangement
poursaint-eustache.
hautefort.com/](http://unvraichangement
poursaint-eustache.
hautefort.com/)

Note d'information suite au conseil municipal du 4 avril 2008

PAR L'EQUIPE "UN VRAI CHANGEMENT POUR ST EUSTACHE" *

Elus présents

Christelle Alliard*
Jean Claude Capron
Dominique Cordeaux*
Christophe Dupoirier*
Etienne Flambard

Michel Flambard*
David Gabriel
Laurent Jeanne
Philippe Laugeois
Elise Laperdrix*

Hubert Lecarpentier
Chantal Lecoq
Daniel Romeu
Benoît Rougeolle
Maryline Sanson

Le Conseil Municipal a eu lieu sous la présidence de M. le Maire, en présence de la totalité des conseillers et en séance publique (*une nouvelle fois, nous remercions les personnes présentes*).

En début de séance, M. Lecarpentier demande qu'on ajoute deux points à l'ordre du jour :

- **Demande de subvention à l'Etat pour l'achat d'un four,**
- **Avance de trésorerie pour l'association SOS Marnières**

Le Conseil Municipal débute par la désignation des délégués.

Désignation des délégués à l'IMS

Mme Sanson explique le rôle d'un délégué à l'IMS (rôle de représentation de la Municipalité au Conseil d'Administration de l'IMS). M. Lecarpentier ajoute que Saint Eustache a 2 délégués (dont le Maire, de droit) du fait de la présence du CAT sur la commune.

Il est précisé que les réunions ont lieu en journée (généralement le vendredi). C'est pourquoi, contrairement à nos intentions, aucun membre de notre liste ne s'est présenté. *M. le Maire prend note de l'indignation de M. Michel Flambard (approuvée par d'autres conseillers, issus des 2 listes) quant aux horaires de ce type de réunions, sur le temps de travail des conseillers municipaux encore en activité, et promet que cette question sera soulevée lors du prochain Conseil d'Administration de l'IMS.*

Les délégués à l'IMS sont donc :

- **M. Lecarpentier Hubert**
- **Mme Sanson Marilyne**

Désignation des délégués au CCAS

- **MM. Lecarpentier Hubert (de droit), Dupoirier Christophe, Laugeois Philippe**
- **Mme Lecoq Chantal**

Désignation des délégués à la Défense

Le rôle de ces délégués consiste à gérer les éventuels problèmes militaires et à organiser les commémorations (8 mai, 11 novembre...).

- **MM. Lecarpentier Hubert et Flambard Etienne**

Désignation des délégués au Plan de sauvegarde

Les délégués au Plan de sauvegarde ont à charge de préparer les protocoles à suivre en cas de risques majeurs (en ce qui concerne Saint-Eustache, les risques sont de 3 natures différentes : marnières, inondations, transport de matières dangereuses avec le passage de la RN15 à proximité).

M. Lecarpentier rappelle que, lors d'un précédent conseil municipal, il avait été envisagé de doter la municipalité d'un téléphone portable dont le numéro serait le n° d'appel unique transmis aux autorités chargées de donner l'alerte. Les conseillers municipaux pourraient être d'astreinte à tour de rôle pour prendre le téléphone. Ils auraient avec eux toute la procédure à suivre au cas où une alerte leur serait transmise.

Les délégués sont donc :

- **MM. Lecarpentier Hubert, Flambard Etienne, Gabriel David, Flambard Michel** (plus spécifiquement pour le Plan Particulier de Mise en Sécurité, qui doit être mis en place au niveau de l'école)
- **Mme Laperdrix Elise**

Le Conseil Municipal procède ensuite à la désignation des commissions « Appel d'offre » et « Urbanisme ».

Désignation de la commission « Appel d'offre »

Titulaires :

MM. Lecarpentier Hubert, Rougeolle Benoît, Jeanne Laurent, Flambard Michel, Capron Jean-Claude, Romeu Daniel

Suppléants :

- **MM. Cordeaux Dominique, Flambard Etienne, Laugeois Philippe**
- **Mme Lecoq Chantal**

Désignation de la commission « Urbanisme »

MM. Cordeaux Dominique, Capron Jean-Claude, Jeanne Laurent, Romeu Daniel, Gabriel David

Le Conseil Municipal procède ensuite au vote des indemnités :

Indemnités du Maire et des adjoints

M. Lecarpentier propose que le taux maximal de ces indemnités soit appliqué, soit :

- Pour le Maire : 43% de l'indice 1015 (Article L. 2123-23 du C.G. des collect. territoriales), soit env. 1600 €

- Pour les adjoints au Maire : 16,5% de l'indice 1015 (Article L. 2123-24 du C.G.C.T.), soit environ 614 €

M. Flambard Michel demande à M. Lecarpentier s'il a réfléchi à notre demande d'un 3ème poste d'adjoint depuis le précédent Conseil Municipal, ce à quoi M. Lecarpentier lui répond qu'il n'a pas changé d'avis et ne tient pas à reprendre la discussion en séance publique.

Les indemnités du Maire et des adjoints proposées par M. Lecarpentier sont adoptées avec 10 voix « POUR » et 5 abstentions. *M. Flambard Michel précise qu'il a toujours considéré qu'il était normal que le travail du Maire et des adjoints soit rétribué au taux maximal et que ce n'est pas la raison pour laquelle il ne prend pas part au vote.*

Indemnité du Receveur-Percepteur

Plusieurs membres du Conseil s'étonnent que le receveur-percepteur, agent de la Fonction publique, qui perçoit donc un salaire, soit rétribué par les communes dans lesquelles il est amené à intervenir. M. Lecarpentier rappelle que c'est la loi (arrêté interministériel du 16 décembre 1983) et que la CVS aussi verse une indemnité au receveur-percepteur. Le montant de cette indemnité varie d'une collectivité à l'autre. Il est alors procédé au vote de cette indemnité, qui est adoptée avec 12 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » et 2 abstentions.

Subventions communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les subventions communales suivantes :

Associations	2007	2008
CCAS	3500	3500
Entente sportive de St Eustache	1200	1200
Club des Bons Vivants	1080 (580+500 pr les 25 ans)	600
ACPG-CATM	420	420
C.O.Bolbec	700	800
GABS	150	150
Croix Rouge de Bolbec	200	200
Association Sourire et Jeunesse	200	350
Association Culture Loisirs & Bien Etre	200	350
SOS Marnières	150	300
Non affectée	850	630
TOTAL	8500	8500

Le Conseil se termine sur les 2 points ajoutés par M. Lecarpentier en début de séance :

Demande de subvention à l'Etat pour l'achat d'un four

M. Lecarpentier explique aux nouveaux conseillers qu'il a été décidé d'acheter un four neuf pour la cantine de l'école, en remplacement du matériel précédent, hors d'usage. Le montant de ce four (professionnel) est environ de 13 000 €. Une subvention de l'Etat peut permettre que celui-ci contribue à son financement à hauteur de 30%. Pour cela, le Conseil Municipal doit se prononcer au plus tôt afin que la demande de subvention soit renvoyée dans les délais réglementaires.

Le Conseil vote cette demande à l'unanimité.

Avance de trésorerie pour l'association SOS Marnières

Un indice vient d'être levé aux Coteaux. Cette levée d'indice a un coût global de 2500 €, du fait de la présence de terrains résidentiels pour lesquels il faut ensuite procéder à une remise en état (pelouses, etc.). La Municipalité s'était engagé à aider l'association SOS Marnières pour lever des indices. M. Lecarpentier demande donc l'approbation du Conseil pour une avance de trésorerie, qui est accordée à l'unanimité.

M. Lecarpentier demande s'il y a des questions diverses.

M. Flambard Michel demande qu'à chaque fin de Conseil les personnes du public qui souhaitent poser des questions se voient accorder la parole. M. Lecarpentier s'y engage, même s'il ne promet pas de pouvoir répondre à tout et précise qu'il ne souhaite pas que cela donne lieu à des débats polémiques.

La séance est levée vers 22h.

Elle est suivie par une séance à huis clos, dont le but a été de préparer le prochain Conseil Municipal en expliquant comment se passe le vote d'un budget et en détaillant les différents points du compte financier de 2007 ainsi que le budget primitif (prévisionnel pour 2008). M. Lecarpentier a aussi présenté les différentes commissions et demandé quels étaient les conseillers qui souhaitaient s'y inscrire.

Le Conseil municipal officialisant ces délibérations aura lieu le vendredi 11 avril à 20h00.